



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 10 février 2016 à 20h30
au Complexe communal du Léman.

La 34ème séance de la présente législature 2011-2016 et 1ère de cette année 2016 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Pierre-Yves Brandt, Président pour cette année 2015-2016, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire du papa de notre collègue Rémy Pache. Nous lui adressons, ainsi qu'aux siens, nos pensées en ce moment difficile.

Nous avons 11 points à l'ordre du jour. Nous passons au point 1.

1. Appel

Effectif du Conseil	54
Excusés	5 Mme Lambercy MM. Chappuis, Glauser, Matthey et Wirth
Absents	3 Mme Diserens MM. Bochud et Ribeiro
Présents	46
Majorité absolue	24

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015

PV no 09/2015 du 16.12.15

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Clerc Laurent : en page 9, dans mon intervention, j'aimerais que l'on rajoute « et de son intérêt commun ».

M. Lehmann : en page 8, j'aimerais que l'on mentionne « Parc agglomération Venoge ».

Mme Burrus : en page 9, j'aimerais que l'on ajoute après « ne s'est pas réunie mais, pour APREMADOL » etc.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 09/2015 du 16.12.15 est accepté par 42 voix et 3 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président communique les événements qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- **Réception du Petit Nouvel-An.** Le dimanche 10 janvier 2016. Ce fut un grand succès et merci à la Municipalité et aux organisateurs pour leur travail et leur accueil.
- **Nouveau lieu de rencontre citoyenne.** La campagne pour les élections communales du 28 février bat son plein. Les samedis, la déchetterie est devenue le lieu des discussions politiques. Les deux groupes politiques de notre village y mènent une activité engagée.

Maintenant, M. le Président communique quelques dates à retenir :

Les prochaines dates du Conseil communal :

- Mercredi 16 mars 2016
- Mercredi 27 avril 2016

Elections communales 2016 :

- 28 février 2016. Super Sunday électoral. Lors de la dernière séance, nous avons demandé s'il y avait des volontaires pour renforcer le Bureau électoral. Le Bureau a besoin encore de 2 personnes pour l'assister dans ses opérations de dépouillement.
- 20 mars 2016. Second tour de l'élection à la Municipalité.

Communications de la Municipalité :

M. Jaton : il s'agit d'une initiative de l'université qui a lancé un concours auprès d'habitants de l'Ouest Lausannois pour décrire leur région. Nous vous présentons les 5 films sélectionnés dont le titre est « Mon ouest à moi ».

M. le Syndic : Règlement du conseil communal.

Le Service des communes et du logement n'a pas pu approuver le règlement et les amendements apportés au règlement du Conseil communal. Ce service a relevé plusieurs nouveaux articles qui n'avaient pas été préalablement soumis et qui sont contraires à la Loi sur les Communes. Il n'y a pas d'autre alternative que d'obtenir une nouvelle décision de notre Conseil sur les dispositions litigieuses, car il ne s'agit pas de simples erreurs de plumes corrigées par les soins du Greffe (dixit SCL). Ainsi il vous sera proposé un préavis avec la version du règlement communal conforme à la Loi sur les communes. Ce règlement devra également être voté lors de la prochaine séance du Conseil, le 16 mars prochain (présentation et décision), afin que ce règlement puisse entrer en force au 1^{er} juillet 2016 et être avalisé dans l'intervalle par le SCL et approuvé par Madame la Cheffe du Département.

M. Allemann : La réfection du carrefour entre le chemin de l'Ochettaz et le chemin du cimetière se fera durant la période des vacances scolaires de Pâques. Les riverains concernés seront avertis en temps utile sur les différentes possibilités de parcage ainsi que sur les dates précises de ces travaux. Ces derniers ne devraient pas excéder deux jours.

M. Meyer : Mobility : place mise à disposition par la commune sur le parking de l'arrondi des Chantres : une voiture est maintenant disponible à l'intention des abonnés et intéressés ;

Rue du Centre : suite à la demande de citoyens du village qui se sont faits verbaliser en raison de vitesses excessives, la municipalité a décidé d'acquérir 2 radars pédagogiques avec affichage de la vitesse et smileys habituels (rouge : vitesse autorisée dépassée et vert : lorsque les normes sont respectées). Ils ont été commandés et seront installés et disposés durant toute l'année à 2 endroits des deux côtés, à l'Est et l'Ouest de cette rue, avec déplacement en tournus par la voirie toutes les 3 à 4 semaines ;

Parking public souterrain de 14 places rue du Centre 76 : comme indiqué, les places acquises seront payantes. Selon décision municipale, elles seront disponibles tous les jours de 8 :00 à 22 :00 au tarif Fr. 1.00 l'heure et gratuites en dehors de cet horaires. L'horodateur sera mis en place et en fonction dès l'issue positive des publications officielles qui sont en cours. La 14^{me} place est réservée aux seuls handicapés porteurs du macaron autorisé et mise à disposition gratuitement;

Taxe de séjour : le greffe municipal a fait paraître un article dans le prochain Serpeliou indiquant la date d'entrée en vigueur des nouvelles taxes au 1^{er} février. Or, il apparaît que des éléments techniques impératifs, en particulier le respect du délai référendaire dans le processus d'approbation du règlement conduit par le Canton, ont fait que le nouveau

règlement n'a pas été approuvé par les instances cantonales avant le 1er février. Décision a donc été prise de retarder l'entrée de celle-ci au 1^{er} avril prochain.

Enfin, nous avons annoncé la présence de squatters dans la parcelle acquise par HRS près de la Venoge. Les squatters sont maintenant partis et des dispositions ont été prises par les propriétaires pour éviter un retour éventuel.

Mme Merminod : la Société de développement, dans la cadre du 40^{ème} anniversaire, a organisé plusieurs concerts dont deux pour les écoles. Ils se dérouleront le 4 mars et les enfants pourront découvrir les instruments et écouter des extraits du concert du 6 mars.

Notre commune soutient le théâtre Zig-Zag et une représentation aura lieu à Saint-Sulpice, le 19 mars, et il y aura aussi une représentation scolaire pour les années 1 et 2. Les ateliers théâtre sont déjà quasiment remplis.

4. Préavis municipal 16/15 : « Etablissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice – Révision du règlement du Conseil d'établissement ».

Mme Kaeser-Moser a présidé la commission en présence de M. Yves Allemann, Municipal, qui représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Poli, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 16/2015 ;
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- d'adopter le nouveau règlement du Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice.

5. Préavis municipal no 17/15 : « Demande d'un crédit de CHF 80'000.- pour le changement des logiciels informatiques ».

M. Walpen a présidé la commission en présence de M. Jean-Paul Meyer, Municipal, qui représentait la Municipalité, accompagné de Mme Jordan, Secrétaire Municipale et Mme Pittolaz-Croutaz, Boursière. Était également présent, M. Baour, Directeur OFISA. M. le Président donne la parole à M. Will, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Meyer : nous arrivons presque aux portes des 4000 habitants et M. Baour m'a confirmé que la licence allait jusqu'à 4000 mais, au stade supérieur cela représente une augmentation de 6 à 7 % par tranches de 1000 habitants.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Walpen : nous avons oublié de mentionner dans le rapport que M. Bochud était excusé.

M. Mouvet : dans les conclusions du rapport, il s'agit de l'avis de la commission et non de la Municipalité.

M. Clerc Laurent : sans remettre en doute la nécessité de moderniser le parc informatique, j'avais attiré l'attention sur les montants de formation et regrette que la commission ne se soit

pas penchée plus sur ce problème. En effet, le budget de formation représente le 50 % de la valeur totale et cela va représenter 4 mois/homme pour la commune, et ces coûts sont élevés. Sur la page 2 du rapport, la commission s'interroge sur le cycle de vie de ces logiciels, et 20 ans me semblent utopiques.

M. Pache : nous nous sommes interrogés sur ces frais de formation et les représentants des services communaux présents à cette séance nous ont dit que la formation de base est une chose, et que le personnel communal avait passé beaucoup de temps pour rentrer dans la logique du nouveau système. A notre sens, vouloir couper sur les frais de formation nous a semblé contre-productif.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 17/2015 ;
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 40 voix pour et 5 abstentions

- D'accorder un crédit de CHF 80'000.- pour le changement de logiciels informatiques ;
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense par le prélèvement sur la provision pour véhicules/machines/mobilier/informatique dont le solde se montait à CHF 447'732.60 au 31 décembre 2014 ;
- De porter au budget de fonctionnement les sommes correspondant aux frais de licences annuelles (cpte No 190.3101.10 licences et programmes informatiques).

6. Préavis municipal no 18/15 : « Révision du plan directeur communal ».

M. Mouvet a présidé la commission en présence de M. Alain Clerc, Syndic, et M. Jean-Pierre Jatton, Municipal. M. le Président donne la parole à M. Dijamatovic, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Mouvet : la révision des plans directeurs est une obligation. Elle s'inscrit dans le cas d'une démarche intercommunale. Il s'agit d'établir ensemble un plan directeur commun pour les différentes communes concernées. Cette base sera adaptée par nos besoins spécifiques et ce plan communal vous sera soumis.

Mme Kaeser-Moser : en page 6 du préavis, point 4.4, en cas de retrait de l'une des communes, la démarche peut se poursuivre dans les communes restantes et à la page 7, il est mentionné que cette commune reste liée sur le plan financier ; cela me semble pas logique.

M. Mouvet : les 8 communes vont s'engager sur un crédit d'étude, mais une fois ce crédit accepté, l'étude est lancée et l'on ne préjuge pas de ce résultat. Nous en ferons ce que nous voulons.

M. Jatton : le premier point qui figure dans le préavis dit que les 8 communes ont décidé de démarrer la démarche et, si l'une arrête, la démarche continue. Dans le règlement, il s'agit plus d'un aspect financier et celle qui s'est retirée continue de payer.

M. del Boca : j'ai lu le rapport de la commission et M. Jatton a répondu à la première question. Nous avons un plan directeur communal et un plan directeur général d'affectation. Dans l'ordre logique des choses, nous avons un plan directeur communal sur la base duquel on établit le PGA. Dans cette situation, nous avons mis la charrue devant les bœufs, puisque notre PGA existe et le plan communal doit être conforme. Que diable allons-nous faire dans cette galère ? Cela se justifierait dans le cas de territoires communs, ce qui n'est pas le cas de Saint-Sulpice ; nous pourrions vivre en autarcie. Qu'en est-il du plan directeur communal actuel ? Il s'agit d'un document de 107 pages avec 9 endroits de la localité répertoriés et dans

lequel on examine les paysages, l'environnement, les transports. J'aimerais m'assurer qu'il ne s'agit pas d'un crédit pour une étude, mais bien d'un montant d'où nous ressortirons un plan sans les frais supplémentaires. A la page 11 du préavis, on mentionne un montant sensiblement inférieur aux coûts si la commune restait autonome ; j'aimerais savoir ce que cela représente ? Pour terminer, n'est-ce pas par solidarité que Saint-Sulpice se met avec les autres communes de l'ouest ?

M. Jaton : nous avons un PGA et un plan directeur qui est ancien, mais il y avait quelques années de différence entre l'élaboration des deux. Nos prédécesseurs ont pensé plus important d'attaquer le PGA avant le plan directeur, et nous assumons cette décision. Le plan directeur intercommunal va devoir prendre en compte ce qui figure dans notre PGA. Le but n'est pas de recommencer à modifier notre PGA. Nous sommes un peu isolés au milieu de ce district, mais nous en faisons partie et l'on doit montrer que l'on veut participer à toutes les choses intercommunales. Avec notre Syndic, nous allons assister à diverses inaugurations dans l'Ouest pour montrer que l'on veut participer à ce qui se passe. Evidemment qu'il s'agit de solidarité. Le crédit d'étude de ce plan directeur amènera à un document qui comportera deux aspects, à savoir un tronc commun discuté avec toutes les communes et pas uniquement pour des choses légères, mais pour beaucoup d'éléments afin d'avoir une uniformité. Est-ce que cela coûtera quelque chose d'adapter notre plan, je ne le sais pas mais à mon avis non. Certaines communes ont fait l'exercice pour savoir combien cela leur coûterait de faire un plan communal seul et le résultat est deux à trois fois plus cher.

M. Lehmann : la carte de synthèse sur la page 4 m'interpelle. J'espère que le matériel du PALM a été inclus dans l'étude. Nous sommes maintenant à un point important afin de sauver quelques surfaces de verdure. J'aimerais vous rendre attentif sur cette carte tirée du PALM 2012 et suggère que, pour nos partenaires, une de ces cartes sera incluse dans l'étude.

M. Jaton : en page 8 du préavis, il y aura des groupes de concertation et je propose que M. Lehmann sollicite une place afin d'exprimer ses idées.

M. Clerc Laurent : je vois l'intérêt commun de participer à cette démarche concernant le SDOL. A la page 2, dernière phrase du paragraphe 3, il est mentionné « sous réserve de la démarche, la nécessité de maintenir le SDOL et de redimensionner sa gestion sera reconsidérée ». Il aurait été souhaitable de remplacer le « et » par « ou ».il faut rester attentif à la mission de ce groupe quant à l'intérêt commun de l'Ouest Lausannois.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 18/2015 ;
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 42 voix pour et 2 voix contre et 1 abstention

- D'accepter la clé de répartition financière entre les Communes ;
- D'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 65'000.- TTC pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche intercommunale ;
- De prélever ce montant sur le fonds de réserve no 9282.01 « provision aménagements généraux » dont le solde se montant au 31 décembre 2014 à CHF 6'387'252.07.

7. Préavis municipal no 19/15 : « Assainissement du collecteur de concentration tronçon terrain de sports des hautes écoles à la STREL de la Chamberonne ».

M. Rodriguez a présidé la commission en présence de M. Yves Allemann, Municipal, qui représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Rodriguez, remplaçant rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 19/2015 ;
- Vu le rapport de la Commission d'épuration chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.- ;
- De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
- De prélever ce montant sur le fonds de réserve « épuration » dont le solde ascendait au 31 décembre 2014 à CHF 8'055'391.43.

8. Dépôt du préavis municipal no 01/16 : « Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Froehlich : je reconnais le travail de la Municipalité et l'augmentation des tâches, mais je souhaiterais que la commission chargée de ce préavis se pose la question suivante : pendant la législature 2002-2006, l'activité du Syndic était à 30 % et encore compatible avec une activité professionnelle. Avec un poste à 60 %, cela sera quasiment plus possible. Est-ce qu'une personne encore en activité aura la possibilité de se présenter en qualité de Syndic ?

La parole n'étant plus demandée, le bureau nommera la commission de gestion et des finances pour traiter ce préavis.

9. Dépôt du rapport-préavis municipal no 02/16 : « Réponse au postulat de M. Spaccapietra et Cts « Un village, une famille de réfugiés »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Parent : je voudrais remercier la Municipalité et particulièrement Mme Merminod, pour la réponse au postulat déposé. Cependant, je souhaiterais faire 2 ou 3 remarques concernant le préavis :

- Concernant le montant des locations d'appartements, j'ai contacté l'EVAM et ils m'ont confirmé qu'il n'y avait pas de barème fixe. Le barème fixé dans le préavis correspond au prix pour des réfugiés qui ont assez d'argent. Le prix réel de l'appartement dépend totalement de l'endroit où il se situe. Un employé de l'EVAM se déplace et fixe le prix réel.
- On parle d'habitants de la commune en situation financière fragile, mais cette notion est floue. Nous pourrions nous baser sur le barème fixé par l'office des poursuites.
- Le dernier point qui me dérange, c'est la règle fixée à la page 3, qui précise que le prochain appartement qui se libérera sera proposé d'abord à des habitants de la commune en situation fragile, puis à EVAM. Est-ce qu'il y a un seul appartement qui est concerné par le préavis ?

Mme Merminod : vos questions seront étudiées par la commission. J'ai aussi contacté l'EVAM et c'est la personne contactée qui m'a donné les renseignements concernant les loyers. Des personnes en situation difficile seront expulsées et, comme vous le savez, notre commune a peu d'appartement à loyer modéré. Mais si un appartement se libère, il sera

donné en priorité à une personne expulsée, pour autant que l'espace corresponde. Pour les réfugiés, ce sera le prochain tour.

M. Hunziker : je peux confirmer que la liste des loyers correspond à celle de l'EVAM qui sont même plus chers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et une commission sera nommée pour traiter ce préavis.

10. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : rien de nouveau

AJESOL : rien de nouveau

Conseil d'établissement de la Plantaz : rien de nouveau

ORPC : rien de nouveau

PolOuest : je vous rappelle l'accréditation de PolOuest et il s'agit du 2^{ème} corps accrédité dans le Canton. Vous pouvez consulter le site internet.

SDOL : rien de nouveau

APREMADOL : nous nous sommes félicités du nouveau CMS de Bussigny qui est performant. Cela vaut la peine de le visiter.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Richards : concernant la Venoge, je souhaiterais que la commission du Laviau soit déjà impliquée dans cette commission, surtout sur le plan du développement durable.

M. le Syndic : je vous avais présenté un plan provisoire, mais lorsque la situation sera plus avancée, la commission sera concernée. Tout va lentement, il y a la forêt, les rives du lac et nous attendons une nouvelle séance prévue en avril prochain. Une modification du Laviau ne se fera pas, je pense, avant 2020.

M. Clerc Laurent : nous avons reçu le 5 janvier dernier une communication par courriel que j'ai trouvée inopportune, et je ne trouve pas normal que l'ensemble du conseil communal puisse être dérangé par des informations qui ne sont pas liées au fonctionnement de notre conseil.

Mme Burrus : il y a un peu d'agitations concernant les prochaines votations, mais je m'intéresse aux votations suivantes par rapport à l'imposition des entreprises. Devons-nous nous préparer, dans le cadre de la péréquation, à l'importance de cet effet ricochet ?

M. le Syndic : j'ai de la peine à vous indiquer quelque chose de précis. Saint-Sulpice n'a pas de sociétés multinationales, mais, d'une manière ou d'une autre, cette bascule pourrait provoquer un risque.

M. Gygax : ma question s'adresse à la Municipalité. En 2006, la commune se portait acquéreur d'un terrain situé au Ch. du Bochet sur lequel se trouve un droit de superficie. Lors de cette acquisition, la commission avait demandé que soit inscrit un droit de passage à pieds, reliant le Ch. Du Bochet au nord de notre parcelle communale. Cette servitude a été inscrite au Registre Foncier, et nous avons demandé à plusieurs reprises qu'elle soit activée. A quelques jours avant l'arrivée des locataires, je constate que le cheminement public, s'arrête promptement à la limite de la parcelle 286, qui bénéficie du droit de superficie. Ma question est, ou en est-on ?

M. le Syndic : la Municipalité s'était engagée à réactiver cette servitude, mais vous avez pu constater que les premières parties ont déjà été prévues. Les propriétaires des nouveaux bâtiments ont eu la gentillesse de prévoir cette servitude de 1,5 m. plutôt que de leur laisser faire leur talus. Sur les deux parcelles en dessous, un des propriétaires est très souvent absent à l'étranger et nous n'arrivons pas à le contacter.

M. Levy : pour ceux qui s'intéressent au Foyer paroissial, demain soir à 20 h, aura lieu l'assemblée générale de l'association, suivi d'une conférence du professeur Gerstner de l'EPFL « ma mémoire comment cela marche ».

M. Panzera : je souhaiterais une mise à jour concernant la situation des travaux du bâtiment des Crêtes ?

M. Jatton : les choses avancent bien et l'appartement en duplex est magnifique. Le projet se déroule de manière satisfaisante et je ne vais pas vous annoncer de dépassement de crédit. La date de l'inauguration a été fixée au 25 juin 2016 et elle correspond avec la Fête des commerçants.

Mme Berner : concernant la déchetterie, j'ai été approchée par un habitant de la commune qui a entendu que certaines communes vaudoises continuent à récupérer les déchets plastiques. Pourquoi Saint-Sulpice n'a pas pu poursuivre cette récupération ?

M. le Syndic : non, il n'existe pas aujourd'hui de filière qui récupère tous les plastiques. Je suis allé à la fin de l'année passée à Grandson qui a installé une entreprise extraordinaire de recyclage, mais il n'y a pas un plastique, mais des plastiques. Je répète que les grandes surfaces, pour les emballages, doivent les accepter.

M. Liechti : Est-ce que nous savons maintenant si dans le bâtiment des Crêtes il y aura un Bancomat ?

M. Jaton : mais bien entendu, desservi par la BCV.

M. Pache : j'aimerais revenir sur les Balcons du Léman. Je suis détenteur d'une dizaine de parts. Le 16 décembre dernier, la Municipalité parlait de ses contacts avec le Service du logement et précisait que si le dossier avait été présenté à l'Etat en vue de l'obtention d'une aide, il aurait été refusé. Ceci est vrai, mais Mme Merminod aurait pu gagner du temps puisque début 2012, la Municipalité d'alors avait décidé de ne pas faire appel au Canton. Dès lors, la décision des autorités communales était prise. Plus étrange, la déclaration de M. Jaton, lors de la séance du 7 octobre 2015, qui précise que le coût de la construction a explosé et que les loyers sont trop chers. 6 semaines plus tôt, la Municipalité écrivait à la coopérative que, lors de sa séance, la Municipalité avait analysé les montants des loyers et constaté que les loyers proposés étaient plus bas que ceux du marché. Donc, elle n' imagine pas de demande d'aide aux résidents. Je pense qu'il faut de la reconnaissance à notre ancien Syndic, M. Cerottini, qui a initié cette démarche en vue de cette population en passant par un partenariat public/privé.

M. Gyax : je remercie M. le Syndic pour les informations reçues au sujet de la servitude, mais ma question sera simple : est-ce que la personne difficile à contacter a changé de domicile ?

M. le Syndic : je parle d'un propriétaire dont le nom est de consonance étrangère qui travaille en Asie. Il m'a promis de me contacter dès son retour.

M. Gardet : j'habite dans le quartier et je peux vous informer que ce Monsieur est actuellement là.

M. le Syndic : je ne connais pas ce Monsieur, mais si vous dites qu'il est là, je vais reprendre contact.

M. Spaccapietra : concernant les règles de stationnement au Laviau, la Municipalité a décidé il y a quelque temps d'exiger les disques avec aucune contrainte sur la période. Pendant l'hiver, il n'y a pratiquement aucun véhicule parké et ayant oublié de mettre mon disque, je me suis retrouvé avec une contravention. Ne pourrait-on pas être plus souple pendant l'hiver ?

M. Meyer : effectivement, sur la descente à droite direction le refuge, c'est limité à 8h. Il n'est pas prévu d'assouplir en hiver, car avec les Hautes écoles, vous savez que les gens se parquent n'importe où.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance à 22h15

Conseil communal

M. Pierre-Yves Brandt

M. Daniel Giroud

